

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 23

Artikel: Pottu et lo dzudzo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

beaux et les canards se glorifient de ne rien avoir perdu de leur talent musical.

Les savants recherchent activement les causes de ces désordres; les uns explorent le domaine de la science, d'autres celui de la politique. Il est des gens qui essaient de prouver que le développement exagéré de la militairomanie, avec tout son matériel de guerre, n'y est point étranger.

Et qui pourrait dire que la question du Gothard n'y soit pas pour quelque chose? Et le glaive destiné à la peine capitale n'attire-t-il pas la foudre aussi bien que le casque à pointe? Quoi qu'il en soit, la question importante pour les gens sérieux, c'est de remédier à la situation. Les Anglais, toujours pratiques, ont déjà trouvé le remède. Ils ont dit: Puisque nous sommes menacés de devenir amphibiens, nous devons nous mettre en mesure de vivre comme les animaux aquatiques. L'équipement du capitaine Boiton fut immédiatement adopté et une partie de la troupe envoyée chez les Zoulous en est déjà revêtue. En fidèles imitateurs de tout ce qui est bien, nos sommités militaires, fort préoccupées du nouveau système, proposeront sans doute l'achat de vêtements-appareils pour en équiper, à titre d'essai, le bataillon Krickschaettenkoffelberger, qui sera désormais appelé bataillon Boiton.

Puisqu'il en est ainsi, la pluie peut continuer à tomber.

L. D.

Les ruptures de promesses de mariage en Angleterre.

Tout le monde connaît la liberté dont les jeunes filles jouissent en Angleterre, tout le monde sait que riche ou pauvre, une jeune miss écrit et reçoit des lettres que ses parents ne lisent que lorsque cela lui plaît, et que la *flirtation* est une des principales occupations des Anglaises qui ne sont pas encore mariées ou qui l'ont été et ne le sont plus.

D'un autre côté, les Anglais, en tant qu'hommes, ne sont pas aussi froids qu'on veut bien le décrire. Il y a chez ce peuple des passions brûlantes que les cours d'assises viennent à chaque instant révéler, et c'est pour garder la liberté des femmes contre les écarts auxquels elle peut être entraînée que la loi a originairement institué ces actions en rupture de promesses de mariage, qui a donné lieu de si plaisants débats. En principe, la loi avait sa raison d'être; malheureusement, le dépit et l'habitude de tout traiter en *business* ont dénaturé les intentions des législateurs.

Peu à peu il a suffi qu'un homme soit fiancé de sa propre volonté à une jeune fille pour que, s'il se dédit sans pouvoir alléguer une cause grave de son inconstance, il soit traîné devant les tribunaux et actionné en dommages-intérêts pour le temps que la miss a passé à écouter ses serments, pour la peine que l'abandon a plus ou moins causée à un cœur plus ou moins brisé, pour les occasions que ladite miss a perdues de trouver un autre amoureux plus sérieux et plus solide, pour le tort que la réputation de l'intéressante plaideuse peut avoir subi, pour l'affront, pour les rubans bleus, les toilettes, les gants, les chapeaux, les dépenses faites en vue de paraître belle aux yeux du volage.

Les dommages s'aggravent lorsque le défendeur a délaissé l'une pour épouser l'autre, surtout lorsque cette autre est riche; ils deviennent encore plus sérieux et plus substantiels lorsqu'il y a eu séduction avec promesse de mariage, ce qui, dans ce dernier cas, est plus que juste.

Toutes ces différentes demandes sont admises devant le jury. Alors on voit des filles jeunes ou vieilles, des veuves qui, même, ont passé la cinquantaine, venir débiter leurs

chagrins, dévoiler leurs correspondances, raconter leurs mésaventures au milieu des éclats de rire de l'audience. Il faut les voir, ces éplorées, dénoncer au jury la conduite du volage qui, disparaissant tout à coup, s'en va donner son cœur et sa main à quelque autre lady.

Devant cette lanterne magique de la flirtation passent les types les plus curieux et se révèlent les excentricités à la fois les plus lugubres et les plus risibles du caractère britannique. Il y a même des femmes, et elles s'en vantent, qui n'apportent en dot à leurs maris que la compensation en espèces qui leur a été accordée contre un ancien amoureux. On en cite de nombreux exemples.

De tels abus ne peuvent évidemment se perpétuer, aussi M. Farren-Hershel, membre du Parlement pour Durham, a-t-il proposé, à la Chambre des Communes, une motion tendant à supprimer les procès en ruptures de promesses de mariage, excepté dans le cas où un dommage pécuniaire aurait été réellement éprouvé, par suite de promesses de cette nature.

Pottu et lo dzudzo.

Pottu et sa fenna sè tsecagnivont adé. Cein n'est pas nové et se lè mourets dâi mâisons poivont dévezâ, on ein oudrâi dâi ballès. Per pou que n'homme séyé on bocon refregnu et que la fenna aussé forta pince, vouaïque z'ein práo po mettrè lo fû âi z'étopès et po féré lo détertin pé l'hotò.

Pottu, qu'on lâi desâi pas dinsè po rein, quarttâvè mé qu'à son tor, l'étâi croûio avoué sa fenna et la taupâvè práo soveint. L'est veré assebin dé deré que la Françoisè avâi onna tapette qu'allâvè coumeint la quia de 'na cabra, et quand l'est qu'on ein pâo tant débliottâ, l'est impossiblo qu'on ne diéssè rein què dâo bin. Adon quand Pottu la remâofâvè, cein mettâi l'édhie su la rua et la leinga à la fenna allâvè coumeint on moulin à vanâ et n'iavâi que n'atout su la frimousse que la pouéssé féré botsi. Mâ cein ne poivè pas adé allâ dinsè et on bio dzo que la Françoisè avâi reçu 'na dédzal-lâie, l'allâ portâ plieinte au dzuddzo de pé que coudi einvouâ l'afféré ein lè rappédzèneint. Po cein, l'alla criâ Pottu po veni bâirè on verro âo bossaton et po lâi savounâ on pou lè z'orolhiès.

— Vâidè-vo, que lâi fe, vo z'ètès trâo rudo et ne faut pas po dâi bambioulès flairè dinsè voutra fenna!

— Vo dites bin; mâ foudràî être lo bon Dieu po poi dzouré quand on où sa leinga de serpeint.

— Vâi, mâ vo faut peinsâ que sa leinga est por lli on arma avoué quiet lè sè défeind quand vo la tarabustâ et vo qu'ètès foo coumeint 'na rotse, ne faut pas por on mot lâi cassâ la téta, kâ l'a on pecheint grâobon su lo ge et lo vo dio: sa leinga est por li coumeint quoui derâi bin on sabro et ma fâi se le vo repond cauquiès gros mots, faut adé peinsâ que n'est que 'na fenna.

— Ao bin dzudzo, n'ia pas tant de mau, kâ se sa leinga est on sabro, n'é fâi què su lo fourreau, et ne porrâi-t-on pas s'arreindzi po stu iadzo?

— Ma fâi ne sé pas; kâ la Françoisè est furièusa et vâo po ti lè diablio que vo séyi condanâ, et su d'obedzi de féré mon dévâi.

— Eh bin, dzudzo, se lâi fe Pottu que coumeincivè à avâi poire de porta sè tsaussés ein tribunal,

mè recoumando bin à vo po arreindzi l'affèrè, et sè vo ne pàodè pas fèrè autrameint què dè mè con-damnà, tâtsi dè m'arreindzi on petit dzudzèmeint tot coumeint se l'étai por vo !

Il y a décidément des gens qui n'ont pas de chance, témoin la personne qui a perdu, l'autre jour, sur la route du Mont, une lettre amoureuse dont nous extrayons les lignes suivantes. — Pourquoi diantre ne pas brûler ce genre d'épîtres ou les ser-rer soigneusement dans son tiroir?...

« Cher cousin je te prie de me répondre tout de suite et tu me diras ce que tu as contre moi que tu ne me répond pas car voilà la quatrième lettre que je t'écris et point de réponse sa me fait tellement de peine car il n'y a pas de minutes que je ne pence à toi toute la nuit je me pence quesque il peu avoir qui ne me réponde pas je ne fais que de pleurer. Oh vui cher François si j'avais su que tu voulais me faire comme tu me fais je ne me serais pas attachée à toi comme je le suis car pour en aimer d'autre que toi jamais car tu est dans mon cœur et tu n'en ressortiras jamais je me suis trop attachée à toi c'est pour mon malheur car je me rend malade de toujours pence à celui qui est éloigné de moi et que tu ne pence plus à moi qu'elle cœur tu as mais enfin j'espère que Dieu me donneras la force de sa suporter et que sa me passeras puisque c'est ainsi. Cher et bien aimer je veu te dire si tu veu prendre vui ou nom ces pentouffe et ces boutons de chemise. Dit moi ce que tu as contre moi ne te gêne pas.

Dans un bouton de rose
Mon cœur est renfermer
Personne n'en a les clefs
Que toi mon bien aimer.

Reçois les bons baiser que ta chère amie t'envoie adieu. »

Une jeune et jolie veuve vient de se brouiller avec M. X., militaire sur le retour et très chauve, auquel elle avait promis sa main. A la suite d'une scène violente, on se reprit, comme dans le *Dépit amoureux*, les bracelets, les gages d'amour qu'on avait échangés.

— Voilà tout ce que me vient de vous, dit M^{me} A., après avoir vidé ses tiroirs; vous avez cela d'agréable qu'il n'y a pas de cheveux à vous rendre.

Un vigneron de Lutry visitait un de ses amis, gravement malade.

— Comment vas-tu, mon pauvre Samuel? lui demanda-t-il.

— Ça va toujours plus mal, je sens que je m'en vais contre l'autre monde, répond le malade d'une voix presque éteinte.

— Hélas, ajoute le vigneron, il nous faudra tous passer par là... Mais quand on voit comme les affaires vont... je t'assure que tu es encore bien heureux de mourir cette année... toute la vigne pousse en fourchettes.

Au temps des interrogats où le pasteur avait le droit d'adresser à ses auditeurs des questions sur les dogmes religieux et même de les réprimander, le pasteur de *** s'adressant au meunier de l'endroit, qui passait pour avoir la main très lourde lorsqu'il puisait dans le sac de ses pratiques, lui demanda d'un ton sévère : Voulez-vous me dire quel est le huitième commandement.

Le meunier interloqué se lève et répond : « Monsieur le ministre, ça ne me regarde plus, j'ai remis mon commerce à mon fils. »

Un homme, marié en secondes noces, dit à sa seconde épouse, un jour où il y avait un léger nuage dans leur ménage : Ce n'est pas ma pauvre défunte qui m'aurait dit cela; oh, combien je la regrette!

— Pas autant que moi, en tout cas, répond sa nouvelle conjointe.

Le vote du 18 mai, rétablissant la peine de mort, a profondément navré M. X. Sa petite fille lui demandait l'autre jour :

— Dis-donc, papa, quelle danse est-ce la polka ?

— Ma chère, au fond on pourrait l'appeler une danse nationale helvétique.

— Pourquoi

— Parce qu'on y fait un pas en avant et aussitôt deux en arrière.

Jeux d'esprit. — Le mot de la charade publiée dans notre précédent numéro est : *Couvent*. — La prime est échue à M^{me} Dumur, square de Champel, à Genève.

Voici une énigme pour laquelle nous offrons la même prime :

Image naïve du temps,
Que rien n'arrête et ne devance,
Bien différents des courtisans,
C'est en reculant que j'avance.

Théâtre. — Notre saison théâtrale touche à sa fin : Lundi, *Lucie*; mardi, *Les Dragons de Villars*, et c'est tout. A ce propos, nous pouvons dire, d'accord avec tout le monde, que cette campagne artistique, commencée en octobre dernier, est une des meilleures, des mieux réussies, depuis l'établissement de notre nouveau théâtre. Aussi la démission de M. Gaillard, à qui nous devons ce résultat, a-t-elle causé généralement une pénible surprise. Homme de beaucoup de tact, d'une amabilité parfaite, excellent acteur, très au courant de la littérature dramatique et des progrès de son art, M. Gaillard réunissait toutes les qualités qui devaient nous l'attacher et le faire vivement regretter. Nous n'avons pas à examiner ici les motifs de sa détermination; nous nous bornerons à lui témoigner toute notre reconnaissance et à l'assurer, ainsi que l'ont déjà fait nos collègues de la presse, qu'en nous quittant, il emporte avec lui l'estime et les sympathies de toute la population lausannoise.